

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LUCHAPT

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Guillaume, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	en exercice :	10
	Présents :	7
	Votants :	9

Date de convocation du conseil municipal :	18 octobre 2021
Date d'affichage de la convocation :	18 octobre 2021

PRESENTS : MM. MARTIN Guillaume, CHEGARAY Henriette, RENARD Bertrand, DACLON Gérard, HELIAN Magali, HURBE Laëtitia, COUTURIER Stéphane.

EXCUSÉS : MM. CHATEAU Joël (pouvoir à CHEGARAY H.), JOSPIN Avril (pouvoir à RENARD B.), VAN AUBEL Annemée.

M. DACLON Gérard a été élu secrétaire.

Objet : *Approbation et signature des PV du 20 août 2021.*

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Objet : **D2021036** : *Approbation du rapport d'activités 2020 de la Communautés de Communes Vienne et Gartempe (CCVG).*

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2020 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la commune au conseil communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Objet : **D2021037** : *Répartition du FPIC 2021.*

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de communes.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'Etat en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Le Maire précise que la répartition libre nécessite **un vote favorable des 55 communes membres**, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la répartition libre proposée par le Conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Objet : D2021038 : SOREGIES : Convention de mécénat.

Le Maire donne lecture de la convention de mécénat proposée par SOREGIES. Cette convention détermine les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou support béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention de mécénat et tout document se rapportant à ce dossier ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet : D2021039 : Remboursement d'une facture à la locataire du « 10 Rue des Quatre Saisons ».

Le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du logement situé « 10 Rue des Quatre Saisons » demande le remboursement d'une facture concernant un problème d'évacuation des WC pour un montant de 82.50 €.

La défaillance du service a été constatée comme n'étant pas du fait de la locataire. La remise en état et les frais induits incombent bien au bailleur.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser le montant TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide de lui rembourser la somme de 82.50 € ;
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet : D2021040 : Modification des délégués aux divers syndicats.

Compte tenu de la démission de Mme Nadia SCHEPENS, membre du Conseil Municipal, le 13 octobre 2021, il convient de revoir les différents syndicats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la liste des délégués de la manière suivante :

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ABATTOIR DU MONTMORILLONNAIS (1 titulaire)	Annemée VAN AUBEL	
OFFICE DE TOURISME (1 titulaire – 1 suppléant)	Magali HELIAN	Annemée VAN AUBEL
CTE – ENERGIE VIENNE (1 titulaire – 1 suppléant)	Gérard DACLON	Henriette CHEGARAY
AGENCE DES TERRITOIRES (1 titulaire)	Guillaume MARTIN	
CENTRE DE GESTION (1 titulaire – 1 suppléant)	Nadia SCHEPENS Joël CHATEAU	Joël CHATEAU Gérard DACLON
SIMER (1 titulaire – 1 suppléant)	Stéphane COUTURIER	Avril JOSPIN
EAUX DE VIENNE – ASSAINISSEMENT (1 titulaire)	Stéphane COUTURIER	Avril JOSPIN
SYNDICAT DE COLLEGE (1 titulaire – 1 suppléant)	Laetitia HURBE	Nadia SCHEPENS Magali HELIAN
CCVG (1 titulaire – 1 suppléant)	Guillaume MARTIN	Henriette CHEGARAY
ECOMUSEE (1 titulaire – 1 suppléant)	Annemée VAN AUBEL	Avril JOSPIN

CORRESPONDANT DE LA DEFENSE (1 titulaire)	Joël CHATEAU	
MJC (1 titulaire)	Avril JOSPIN	Laetitia HURBE

Objet : D2021041 : Modification des délégués aux diverses commissions communales.

Compte tenu de la démission de Mme Nadia SCHEPENS, membre du Conseil Municipal, le 13 octobre 2021, il convient de revoir les différentes commissions communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la liste des délégués de la manière suivante :

COMMISSIONS COMMUNALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PERSONNEL COMMUNAL	<i>Technique</i> : Gérard DACLON <i>Entretien bâtiments</i> : Henriette CHEGARAY <i>Administratif</i> : Le Maire	<i>Technique</i> : Bertrand RENARD <i>Entretien Bâtiments</i> : Nadia SCHEPENS Joël CHATEAU
COMMISSION DES FINANCES	Guillaume MARTIN	Henriette CHEGARAY
BATIMENTS COMMUNAUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG — URBANISME	<i>Logements</i> : Nadia SCHEPENS Bertrand RENARD <i>Bâtiments publics</i> : Gérard DACLON, Bertrand RENARD	<i>Logements</i> : Magali HELIAN <i>Bâtiments publics</i> : Avril JOSPIN, Joël CHATEAU
CIMETIERE	Henriette CHEGARAY	Joël CHATEAU
CHEMINS ET VOIRIE – RESEAUX	Bertrand RENARD	Annemée VAN AUBEL Stéphane COUTURIER
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Nadia SCHEPENS Guillaume MARTIN	Bertrand RENARD
FETES ET CEREMONIE	Henriette CHEGARAY	Avril JOSPIN
SOCIAL	Henriette CHEGARAY	Avril JOSPIN Nadia SCHEPPENS
COMMUNICATION	Avril JOSPIN Henriette CHEGARAY	Annemée VAN AUBEL Nadia SCHEPPENS
ELECTION (révision liste électorale)	Joël CHATEAU	Pas de suppléant
RGPD (Protection des données)	Gérard DACLON	Joël CHATEAU Henriette CHEGARAY
VIE ASSOCIATIVE	Avril JOSPIN Laetitia HURBE	Nadia SCHEPENS Magali HELIAN Annemée VAN AUBEL

ENVIRONNEMENT – PROTECTION ANIMALE	Laetitia HERBE Annemée VAN AUBEL	Magali HELIAN Henriette CHEGARAY Avril JOSPIN
TOURISME	Magali HELIAN	Annemée VAN AUBEL
TRANSPORT SOLIDAIRE	Henriette CHEGARAY	Nadia SCHEPENS Gérard DACLON
SITE INTERNET	Nadia SCHEPENS Poste vacant	

Objet : Modification des délégués aux diverses commissions CCVG.

Compte tenu de la démission de Mme Nadia SCHEPENS, membre du Conseil Municipal, le 13 octobre 2021, il convient de revoir les différentes commissions CCVG.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de modifier la liste des délégués de la manière suivante :

COMMISSIONS CCVG	REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
Ressources Humaines	
Insertion	Nadia SCHEPENS
Transition écologiques/Environnement/GEMAPI/Eau potable	Henriette CHEGARAY Annemée VAN AUBEL
Finances	Guillaume MARTIN
Economie	Guillaume MARTIN
Enfance Jeunesse	Laëtitia HURBE
Politiques contractuelles	
Santé	Henriette CHEGARAY Nadia SCHEPENS
Tourisme Culture et Patrimoine	Guillaume MARTIN Bertrand RENARD
Habitat	Joël CHATEAU Henriette CHEGARAY
Mobilité	Henriette CHEGARAY Nadia SCHEPENS
Voirie	Stéphane COUTURIER
Sports Loisirs	Annemée VAN AUBEL
Urbanisme	Bertrand RENARD
Comité de pilotage numérique	
Bâtements/Service Public/Visio-accueil	
C.L.E.C.T	Gérard DACLON

Questions diverses :

• **Balade entre voisins :**

Mme CHEGARAY, 1^{ère} Adjointe, informe le Conseil Municipal que chaque année la CCVG organise avec nos voisins de Charente Limouzine une balade entre voisins afin de faire connaître nos territoires respectifs.

Une partie de la balade se déroule sur le territoire de la CCVG et l'autre sur le Confolentais.

Cette année, la CCVG propose une découverte de Luchapt et Lessac sur la thématique patrimoine XIX^{ème} siècle. Cette balade est prévue le samedi 27 novembre avec un départ à Luchapt à 14H30.

- **Blason :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. BINON propose de réaliser gratuitement, un blason pour la commune. Plusieurs ébauches sont proposées mais des modifications sont possibles.

Pour la réalisation des blasons, les caractéristiques suivants ont été utilisés :

- * le loup = évoque le nom de la commune (domaine de lupius, le loup)
- * le serpent = attribut de saint Hilaire
- * les besants (ronds) = dans le blason de la famille « De Grandsaigne des platz » qui fut seigneur de Luchapt
- * la couleur verte = l'agriculture
- * les ondes = la Blourde qui arrose la commune
- * la tête de cheval = le musée du cheval de trait
- * l'enclume et les marteaux = l'ancienne forge

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal qui :

- Décide de ne pas retenir les propositions de M. BINON.
- Préfère conserver le cachet avec le pigeonier.

Mme CHEGARAY précise que M. KLEIN a effectué un travail de recherche sur ce sujet.

- **Voirie communautaire :**

M. RENARD, 2^{ème} adjoint, rapporte des changements d'affectation à venir quant à la prise en charge de la voirie. Ces changements sont proposés par la CCVG.

- **Repas des anciens :**

La commune d'Asnières doit proposer une date.

- **Colis de Noël :**

Le Conseil Municipal est plutôt favorable à une consultation locale, voire un travail de constitution des colis sur ses ressources propres. Cela ne remet pas en cause la prestation 2020 assurée par « Les Cageots Locaux » dont les retours exprimés étaient satisfaisants.

- **Photocopieur :**

La Société KONICA-MINOLTA propose ses services dans le cadre de notre contrat de location et de maintenance du photocopieur de la mairie. L'entretien est bien assuré actuellement par la société SFERE. La réelle compétitivité de l'offre KONICA-MINOLTA est en cours de documentation.

- **Prochaine réunion :**

Le vendredi 19 novembre.
